

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 5 MARS 2019

TIRAGE AU SORT DES COUPES DE L'ISERE

Le Tirage des 8èmes de Finales des coupes de l'Isère Seniors et challenges, des 1/4 de finales des coupes de jeunes U19 – U17 – U15 et les coupes féminines à 11 et à 8 aura lieu le :

*JEUDI 7 MARS 2019 à 18H30
au siège du Crédit Agricole Sud Rhône
Alpes (Partenaire) 6 place de la résistance à Grenoble (presqu'île)*

Le tirage sera effectué par des joueuses du GF38

Tous les clubs qualifiés sont invités à cette manifestation.

Appel à Candidatures !

Journée Nationale U7-U9 le 25 mai 2019

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9 et le nombre de terrains à disposition.

- Les candidatures sont à adresser au district pour le **10 mars au plus tard**

Finales de Coupes de L'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 30 mai 2019 : Finales Féminines**
- **Le 1 Juin 2019 : Finales Jeunes**
- **Le 2 Juin 2019 : Finales Seniors**

Les candidatures (1 candidature par journée) sont à adresser au District pour le **11 mars date butoir**.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **29 mars 2019**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 05/02/2019](#)

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec **date d'effet le 5 Mars 2019**.

681077 FASSON AS (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
615032 METROPOLITAINS FC

FORFAIT GENERAL U17**Du 5 Mars 2019****Amende 68 €**

VALLEE GRESSE U17D3

FORFAIT JOURNEE**Du 3 Mars 2019****Amende 32 €**OYEU D6
LIERS D6
CESSIEU FEMA8D2**FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U19****Du 2 Mars 2019****Amende 140 €**

ST MARTIN D'HERES CIU19

FMI NON TRANSMISE**Du 2 Mars 2019****Amende 75 €**

ST ANDRE LE GAZ U17D2

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS**Du 25 Février au 3 Mars 2019****Amende 11 €**US JARRIE CHAMP SA8ENTD2
ST HILAIRE DE LA COTE U13D3
AJAT VILLENEUVE SA8ENTD1
CHARVIEU U18FA8D1
2 ROCHERS 1 SA8ENTD1
ARVRE DE VIE FUTD1
AIR LIQUIDE ENTA11D1**RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES**

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BRIOUA M – DESTRAS P. – SEYSSINET – SAIDIA K. – ARTAS – SAINT ALBIN L. – GIROUD M. – EL FASKAOUI F. – HAMILA S. – BEDAR N. – HAMED HEZAM Z. – BEDAR N.

APPEL : ARTAS CHARANTONNAY – VALLEE DU GUIERS.

REGLEMENTS : AIR LIQUIDE – LAURAFoot REGLEMENTS – ISLE D'ABEAU – BOUZOUZOU H. – UNIFoot – NOTRE DAME DE MESSAGE – ARTAS CHARANTONNAY – MONTMAYEUR M. – BEAUVOIR - MARTINEROIS